



VILLE DE SOLLIES PONT

EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de SOLLIES PONT

Séance du jeudi 23 février 2012

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	33

Date de la convocation
15 février 2012

Date d'affichage
15 février 2012

Objet de la délibération
*Pôle services techniques –
Antenne administrative et
comptable – Acquisition
foncière de l'ex centre de tri
postal pour la création
d'une bibliothèque –
Demande de subvention au
Conseil Régional PACA*

Vote pour à la majorité

POUR : 23
CONTRE : 1
(CHASTAIGNET Elisabeth)
ABSTENTION : 9
(LUQUAND Jean-Pierre,
AUTRAN Martine, BOUTIER
Jean-Paul, LE TINNIER Nathalie,
ROCHE François, MAESTRACCI
Sylvie, RIMBAUD Georges,
FOREST Marie-Paule,
KASPERSKI Christophe)

L'an deux mille douze, le vingt-trois février deux mille douze, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Docteur André GARRON, Maire.

Etaient présents :

GARRON André, COIQUAULT Jean-Pierre, ARNAUDO Michèle, DUPONT Thierry, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, ACROSSE Paul, SMADJA Marie-Aurore, DROESCH Michel, BOTA Yasmine, LAUNAY Michel, DESVILETTES Louis, CAPELA Marie-Pierre, RIGAUD Catherine, BONIFAY Rose-Marie, BORELLI Huguette, GUERRUCCI Alberto, CHAOUCHÉ Dalel, DELGADO Alexandra, ROUX Jean-Paul, VALLE Evelyne, TREQUATTRINI Pascale, LUQUAND Jean-Pierre, AUTRAN Martine, BOUTIER Jean-Paul, ROCHE François, MAESTRACCI Sylvie, RIMBAUD Georges, CHASTAIGNET Elisabeth, KASPERSKI Christophe

Procurations :

BOUBEKER Patrick donne procuration à ACROSSE Paul,
LE TINNIER Nathalie donne procuration à MAESTRACCI Sylvie,
FOREST Marie-Paule donne procuration à RIMBAUD Georges.

Absent :

aucun

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Yasmine BOTA est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

La Poste, propriétaire, propose à la vente une partie de la parcelle cadastrée section AV n° 47 sise 1, avenue Didier Daurat à Sollies-Pont. Ce bien situé à l'arrière du bureau de poste, comporte un bâti au rez de chaussée, d'une superficie de 140 m².

La commune ayant pour projet la requalification de l'espace urbain, envisage d'acquérir ce bien qui bénéficie d'une situation stratégique, en vue de la création d'une nouvelle bibliothèque.

Ce bien a été estimé par les domaines à 140 000 euros ; toutefois, conformément à la marge de négociation de 10 %, monsieur le maire propose de l'acquérir pour un montant de 126 000 euros.

Il convient d'annuler et de remplacer la délibération du 8 décembre 2011.

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU le Code général de la propriété des personnes publiques,
VU le Code de l'urbanisme,
VU l'avis des domaines du 21 avril 2011,

CONSIDERANT le besoin de la commune en locaux pour y recevoir des services publics,

CONSIDERANT la désaffectation des locaux de l'ex centre de tri postal situé 1, avenue Didier Daurat,

Il est proposé l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section AV n° 47, comportant un bâti de 140 m² et ses abords, pour un montant de 126 000 euros.

Cette opération peut bénéficier d'une subvention de la part de la Région au titre de l'aide aux acquisitions foncières destinées à la réalisation d'équipements publics.

Le plan de financement prévisionnel pourrait s'établir comme suit :

Conseil Régional	37 800.00 euros (30 %)
Autofinancement	88 200.00 euros (70 %)
Montant	<u>126 000.00 euros</u>

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
Le conseil municipal,

à main levée et à la majorité des membres présents et de ses représentants

- **ANNULE ET REMPLACE** la délibération du 8 décembre 2011.
- **ADOPTE** le projet d'acquisition de l'ex centre de tri postal pour un montant de 126 000 €,
- **AUTORISE** le maire à signer les actes en découlant,
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ci-dessus visé,
- **SOLLICITE** une aide régionale de 37 800 € au titre de l'aide aux acquisitions foncières destinées à la réalisation d'équipements publics (bibliothèque municipale),
- **APPROUVE** l'acte d'engagement de respecter les conditions de subventionnement régional.

Les crédits correspondants tant en dépense qu'en recette sont inscrits dans les différents chapitres et articles du budget de l'exercice 2012.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON
Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 28 FEB 2012
et publication ou notification du 01 MARS 2012